

DETERMINATION DE LA DATE DE SORTIE SELON LA NATURE DE LA RUPTURE DU CONTRAT

1. RUPTURE DE LA PERIODE D'ESSAI

PARTIE A L'INITIATIVE DE LA RUPTURE	DATE DE SORTIE	PREAVIS
➤ EMPLOYEUR	JOUR DE L'ENVOI DE LA LETTRE RECOMMANDÉE	NON SAUF CCN PRÉVOYANT DES DISPOSITIONS CONTRAIRES
➤ SALARIE	JOUR DE L'ENVOI DE LA LETTRE RECOMMANDÉE	NON SAUF CCN PRÉVOYANT DES DISPOSITIONS CONTRAIRES

2 DEMISSION

	DEMISSION
<ul style="list-style-type: none">➤ PREAVIS➤ DATE DEBUT DE PREAVIS	OUI DATE DE 1^{ERE} PRESENTATION DE LA LETTRE DE DEMISSION
<ul style="list-style-type: none">➤ DATE DE SORTIE	FIN DU PREAVIS EFFECTUE PAR LE SALARIE OU FIN DU PREAVIS NON EFFECTUE MAIS PAYE SUR DEMANDE DE L'EMPLOYEUR OU A LA DATE DEMANDEE PAR LE SALARIE SI LE SALARIE DEMANDE A NE PAS EFFECTUER TOUT OU PARTIE PREAVIS ET SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE L'EMPLOYEUR A DEFAUT D'ACCORD, DATE DE SORTIE = DATE DE FIN DE PREAVIS
<ul style="list-style-type: none">➤ DATE D'ANCIENNETE ET DUREE DU PREAVIS APPLICABLE	DATE DE LA PRESENTATION DE LA LETTRE DE DEMISSION
<ul style="list-style-type: none">➤ DROIT A CONGES PAYES	OUI

3 LICENCIEMENT

DANS LE CADRE D'UN LICENCIEMENT DISCIPLINAIRE, IL EXISTE 3 TYPES DE FAUTE. LES INDEMNITÉS DE RUPTURE SONT ALORS DIFFÉRENTES SELON LA NATURE DE LA FAUTE INVOQUÉE :

	FAUTE SERIEUSE	FAUTE GRAVE	FAUTE LOURDE
➤ DATE DE SORTIE	FIN PRÉAVIS SAUF DEMANDE DU SALARIÉ	DATE D'ENVOI DE LA LETTRE DE LICENCIEMENT SAUF DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES CONTRAIRES OU TERMES CONTRAIRES DANS LA LETTRE DE LICENCIEMENT	DATE D'ENVOI DE LA LETTRE DE LICENCIEMENT SAUF DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES CONTRAIRES OU TERMES CONTRAIRES DANS LA LETTRE DE LICENCIEMENT
➤ PREAVIS	OUI	NON	NON
➤ DATE ANCIENNETE POUR APPRECIER LA DUREE DE PREAVIS APPLICABLE	DATE DE LA PRÉSENTATION DE LA LETTRE RECOMMANDÉE NOTIFIANT LE LICENCIEMENT		
➤ DATE DE DEBUT DE PREAVIS	DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE RECOMMANDÉE NOTIFIANT LE LICENCIEMENT		
➤ INDEMNITE DE LICENCIEMENT	OUI SOUS RÉSERVE DE REPLIR LES CONDITIONS LÉGALES OU CONVENTIONNELLES	NON	NON
➤ DATE D'ANCIENNETE POUR APPRECIER LE DROIT A L'IL	DATE D'ENVOI DE LA LETTRE DE LICENCIEMENT		
➤ DROIT A CONGES PAYES	OUI	OUI	NON

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE

	MOTIF ECONOMIQUE
➤ DATE DE SORTIE	FIN PRÉAVIS SAUF DEMANDE DU SALARIÉ SAUF SI CRP; SORTIE AU TERME DU DÉLAI DES 14 JOURS
➤ PREAVIS	OUI SAUF DEMANDE DU SALARIÉ SAUF CRP (MAIS PRÉAVIS VERSÉ AUX ASSEDIC DANS LA LIMITE DE 2 MOIS)
➤ DATE ANCIENNETE POUR APPRECIER LA DUREE DE PREAVIS APPLICABLE	DATE DE LA PRÉSENTATION DE LA LETTRE RECOMMANDÉE NOTIFIANT LE LICENCIEMENT
➤ DATE DE DEBUT DE PREAVIS	DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE RECOMMANDÉE NOTIFIANT LE LICENCIEMENT
➤ INDEMNITE DE LICENCIEMENT	OUI SOUS RÉSERVE DE REMPLIR LES CONDITIONS LÉGALES OU CONVENTIONNELLES
➤ DATE D'ANCIENNETE POUR APPRECIER LE DROIT A L'IL	DATE D'ENVOI DE LA LETTRE DE LICENCIEMENT
➤ DROIT A CONGES PAYES	OUI